

Travail social auprès des personnes détenues

Texte : Lucile Franz, collaboratrice scientifique, HES-SO Valais-Wallis – HESTS,
et Daniel Lambelet, professeur associé, Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL HES-SO)

Christian

Christian a 32 ans. Il grandit et effectue sa scolarité proche de Vevey, obtient un CFC de mécanicien auto, puis est engagé comme conducteur de train sur la ligne du BAM. Après un licenciement, il se fait arrêter pour incendie volontaire, commis sous l'emprise de l'alcool. Incarcéré en préventive, il récidive en 2014 et débute ainsi son parcours pénal.

Pouvez-vous brièvement présenter votre parcours ? J'ai commencé au Bois-Mermet avec une année de préventive. On peut dire que c'est la prison la plus difficile. Après je suis parti à la Tuilière en exécution anticipée de peine. Et puis j'ai été jugé, on m'a dit « vous avez une peine de quatre ans et demi avec un article 59, traitement institutionnel... machin alinéa 3 », je me suis dit « ah c'est cool, je vais en institution, en foyer ». Mais en fait, ça se faisait en détention. Et ça ils avaient oublié de me le dire. Je pense qu'ils voulaient se protéger vu que j'avais déjà récidivé. Donc je suis parti aux EPO (Etablissements de la plaine de l'Orbe), j'ai commencé par Bochuz... Là, on m'a expliqué un peu ce que c'était l'article, et que je pouvais oublier la durée de la peine, parce que de toute façon je ferais plus ! A Bochuz, je travaillais à la menuiserie. Moi qui adore travailler le bois, c'était pas mal. Après je suis passé à la Colonie fermée, là ils m'ont mis à l'atelier mécanique. C'était intéressant parce que le chef d'atelier il me laissait pas mal faire et moi je lui apprenais des trucs en mécanique. Ensuite, je suis parti à la Colonie ouverte. J'ai bossé comme chauffeur de tracteur pendant près d'une année. On est tout seul dans les champs, parfois à 2 kilomètres de la prison, il n'y a pas de grillage. A la fin, j'étais au magasin des EPO où on vend ce qui est fabriqué dans les ateliers. C'est la place de rêve : on est tout seul, à l'extérieur de l'enceinte des EPO.

Quand avez-vous commencé un suivi psychologique ? J'avais déjà commencé au Bois-Mermet, mais c'était volontaire. Au jugement, on m'a dit que c'était une obligation d'être suivi par un psy. Aux EPO, j'ai continué, mais c'est compliqué... Une bonne partie des pys n'ont pas envie d'être là... et puis, ça change tous les trois à six mois. On m'en a mis un, c'était un excellent psy, mais pour les addictions il ne connaissait rien. C'est plein de petits trucs comme ça, le service médical, par exemple, avec mon addiction à l'alcool, normalement ils auraient dû me proposer un sevrage, mais on ne m'a jamais rien proposé... De toute façon dans le milieu pénitentiaire, la main gauche ne sait pas ce que fait la main droite.

A votre arrivée en détention préventive, est-ce que vous avez été en contact avec le service social ? Oui, mais très peu parce qu'ils sont très demandés. J'avais un rendez-vous par mois, quand

j'avais de la chance, parce qu'il y avait deux ou trois assistants sociaux pour tout le Bois-Mermet. Après on voyait plus facilement le service infirmier, du coup c'est eux qui faisaient un peu office d'assistants sociaux.

Et le service social, vous en aviez besoin pour quoi ? C'était surtout pour trouver un foyer... mais sinon, en préventive on n'en a pas besoin. C'est surtout après, une fois qu'on est jugé. Là, aux EPO, c'est vrai que le service social fonctionne bien. Ils arrivent à gérer tout ce qu'ils doivent faire, quand la direction ne leur met pas des bâtons dans les roues. Si on avait besoin d'une formation, les assistants sociaux appuyaient notre demande. On leur écrivait un mot et dans la semaine on nous voyait.

Le service social vous appuyait pour des demandes de formation et sinon ? Alors ils font toutes les démarches possibles et imaginables... En fait, j'en ai plus eu besoin à la fin de ma détention, déjà pour trouver un foyer qui acceptait les personnes avec un article 59, aller en visiter... J'ai eu de la chance parce que j'ai juste visité le Foyer de la Croisée de Joux qui m'a accepté. Mais sinon, on allait les voir pour discuter, pour les sorties accompagnées... Pour les conduites, on est obligé d'avoir quelqu'un du social et un gardien ou un chef d'atelier. Aussi pour tout l'administratif, parce qu'on n'a accès à rien... Moi, je devais refaire ma carte d'identité parce qu'elle était échue et bien il n'y a que le service social qui peut s'en occuper.

L'accompagnement social correspondait à vos besoins ? Oui, très largement. En fait sans eux... moi je dis que les EPO c'est une grenade qu'on a déjà dégoupillé et sans le service social elle explose ! Parce que c'est eux qui arrondissent les angles et qui essaient de faire en sorte que les détenus se sentent plus ou moins bien. Mais je n'aimerais pas être assistant social en milieu pénitentiaire... Le travail est intéressant, mais on ne laisse pas l'assistant social faire son boulot. Parce que à l'OEP (Office d'exécution des peines), ils veulent un risque zéro et c'est devenu politique maintenant.

Et pour la préparation de la libération conditionnelle, vous avez eu un accompagnement du service social ? Oui et non. On m'a expliqué ce que c'était un foyer, comment ça allait se passer, mais vu que le foyer m'avait accepté, je me suis dit « de toute façon je pars en foyer, alors ne pose pas trop de questions et profite qu'on t'aie dit oui avant qu'ils reviennent en arrière et te disent en fait non, ce n'est plus possible ».

Dans mon cas, je n'ai pas eu besoin du service social. Après c'est plus compliqué pour des détenus à qui on va dire : « Dans deux heures,

tu sors.» Alors là, le service social il rame. C'est le problème qui ressort le plus, il y en a qui n'ont pas de logement, ils n'ont pas d'argent, ils n'ont rien. Ils ont un pull, un pantalon et une paire de chaussures... Mais là, c'est un problème d'organisation, parce qu'au service social on leur dit : « Il sort dans deux heures, il faut organiser sa sortie. » Moi j'ai su que j'allais en foyer deux jours avant et le foyer devait envoyer quelqu'un pour me chercher. Ce n'est pas simple, et puis les derniers à savoir c'est le service social, alors que ça devrait être les premiers, pour pouvoir aider.

Et le suivi par la probation, il intervient dès que vous avez été en foyer ? Non, ça vient après. La probation c'était dès que je suis sorti du foyer. J'avais une obligation de suivi une fois par mois. C'est aussi eux qui gèrent si la personne doit faire par exemple des contrôles d'abstinence.

Après, c'est vrai que j'avais eu contact avec eux avant ma sortie car ils l'ont su assez tôt et ils m'ont dit « faut vous inscrire au CSR (Centre Social Régional) » et d'autres choses. Du coup, le jour où je suis sorti du foyer, j'étais déjà inscrit à l'aide sociale et j'avais plus qu'à leur envoyer la feuille pour recevoir l'argent. Là, ça avait été anticipé.

La justice vous avait imposé quelles règles de conduite ?

Je devais continuer à suivre une psychothérapie. Et puis il y avait contrôle d'abstinence, pour moi c'était des prises de sang. Il y avait le suivi par la probation et faire ce que le CSR demandait. Ils m'ont conseillé de continuer avec la FVA (Fondation vaudoise contre l'alcoolisme), mais c'était sur une base volontaire. Au final, je n'avais pas grand-chose.

Et vous habitiez où à la sortie du foyer ? J'habitais chez ma copine. Donc c'était relativement simple, parce que je n'ai pas eu à trouver un appartement. Si j'avais dû en trouver un... bon, le foyer ils ont des contacts un peu partout, mais on est au social, on sort de foyer, ancien détenu... ce n'est pas les meilleurs dossiers.

En fin de compte, vous aviez un logement à la sortie, une activité... La probation vous a servi à quoi ?

Au début pour trouver des mesures, c'était bien, mais sinon, ils ne servaient pas à grand-chose. Mais ça, c'est pour moi, d'autres sans la probation ils sont totalement perdus... Même la déclaration d'impôt, ils m'ont dit « on va vous montrer comment on fait », je leur ai dit « mais je sais car au foyer j'ai demandé de la faire moi-même ».

Enfin, ils ne servent pas à rien, quand on commence à avoir des soucis, alors là l'aide de la probation est quand même super pratique. Après il faut avoir été correct avec eux. Moi je ne les ai jamais pris pour des gens qui me contrôlaient, ils font la courroie de transmission avec la justice.

Maintenant que vous en avez fini, vous avez l'impression que votre passé pèse encore ?

Oui clairement le passé ça pèse encore... que ce soit pour avoir un appartement ou n'importe quoi. Quand j'ai fini ma probation, je voulais faire soit éducatif, soit MSP, parce que je me dis que mon passé peut être utile à certains. Mais le seul foyer qui accepte de m'engager c'est la Croisée. Les autres foyers c'est « vous avez un casier, vous avez des dettes, on ne va pas vous engager ». Alors le plus compliqué c'est le passé et maintenant, perso, je me tourne plus vers l'avenir.



Et puis vous avez l'impression que votre avis, vos souhaits ont été pris en compte par le système pénal en général ?

Alors ça dépend par qui. Par la présidente du tribunal, très clairement oui, alors que l'OEP, très clairement non. Parce qu'eux ils sont là pour avoir un risque zéro... qui n'existe pas, le risque zéro, s'ils le veulent c'est le cimetière. En fait, c'est des juristes, ils regardent des articles de loi, mais ils ne regardent pas le chemin qu'a fait la personne. Ils feraient mieux d'ouvrir les yeux parce qu'on n'est pas des dossiers, il y a des humains derrière. •



Epilogue

Aujourd'hui Christian habite la Vallée de Joux avec sa compagne et travaille à temps partiel au service de maintenance d'un établissement psycho-social. Il a aussi une activité annexe dans un site qui fait partie du patrimoine historique de la région. Atteint dans sa santé, il perçoit une rente partielle de l'AI.